



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 26 avril 2021**

(no 06)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Madame	Marine AYMON
Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé s :

Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
----------	------------------	-----------------------

Public : - / -

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 22 février 2021
2. Présentation des comptes 2020
3. Nouveau règlement du conseil municipal (vote d'une délibération)
4. Présentation d'un projet « Save a life »
5. Décision ACG – droit de véto des Conseils municipaux
6. Communication du bureau du Conseil municipal
7. Communication du maire
8. Rapport des commissions
9. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous dans la salle communale de Presinge et ouvre la séance à 20 h. Il excuse Mme Aymon qui arrivera avec un peu de retard et M. Chabbey qui est retenu pour des motifs professionnels.

1. Approbation du procès-verbal du 22 février 2021

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Présentation des comptes 2020

M. le Président précise que les documents présentés ce soir font partie intégrante de la délibération d'approbation qui sera votée lors de la prochaine séance. Ils ont déjà été examinés par la commission des finances le 19 avril dernier qui a émis un préavis favorable. Il passe la parole à M. le Maire pour la présentation au Conseil municipal.

(arrivée de M. Beausoleil)

M. le Maire se propose de donner des explications sur les annexes principales de ces comptes annuels. Auparavant, il relève que l'exercice 2020 clôture sur un résultat positif de Fr. 398'280.88, en raison principalement de charges non engagées à cause de la situation sanitaire de la Covid-19. Cette crise ne se reflète pas encore vraiment dans les chiffres 2020, mais aura certainement des répercussions en 2021 et probablement en 2022.

D'autre part, **M. le Maire** annonce que des amortissements complémentaires ont été réalisés à hauteur de Fr. 146'662.- et que le flux positif des liquidités permet de faire face aux dépenses d'investissements. Les comptes des groupements intercommunaux dont Presinge fait partie ont été ou sont en cours d'approbation.

L'organe de révision mandaté par la commune a rendu son rapport et recommande d'approuver les comptes présentés. **M. le Maire** saisit l'occasion pour remercier la commission des finances pour l'examen des comptes, Mme Radice, secrétaire communale, pour la tenue de ceux-ci et la Fiduciaire Chavaz qui l'épaula dans sa tâche.

Ensuite, **M. le Maire** commente les annexes suivantes :

Annexe 4

Les différences notables par rapport au budget voté concernent principalement des charges non engagées, surtout en raison de la situation sanitaire, dont :

- le voyage du Conseil municipal non organisé
- des heures supplémentaires non effectuées
- des manifestations, concerts, fêtes scolaires ou communales non organisées
- des travaux sur les collecteurs ou au Nant de Cara non exécutés

(arrivée de Mme Aymon)

Mais aussi :

- des travaux de peinture ou de réparation non planifiés
- une perte plus importante sur les cartes journalières CFF non vendues
- une augmentation du nombre de subventions pour les vélos à assistance électrique (crédit budgétaire complémentaire voté)
- la rénovation de deux appartements et des travaux dans la buanderie au 1-3, Louvière
- la mise en conformité du laboratoire arrière à l'auberge communale
- la réfection de fenêtres et des travaux de peinture à la Ferme Gallay

Et enfin :

- dissolution ou rectification de provisions (GILS, crèche de Puplinge, Agenda 21)

Pour les recettes, les impôts perçus sont très proches des prévisions.

Résultat des comptes de fonctionnement 2020 :

Total des charges :	Fr.	3'452'505.00
Total des revenus :	Fr.	3'850'785.88
Excédent	Fr.	398'280.88

Annexe 2 – Bilan au 31.12.20

À relever que bien que les liquidités soient en recul, elles restent suffisantes pour permettre de contracter des emprunts en vue des investissements.

Annexe 5 – Investissements 2020

Les chiffres négatifs dans la rubrique de l'assainissement des eaux correspondent à des retours de TVA du FIA.

Annexe 13.1 – Patrimoine administratif

Récapitulatif des amortissements planifiés et des amortissements complémentaires.

Annexe 15.1 – Impact de la crise COVID-19 sur les comptes 2020

L'estimation des coûts de cette crise sanitaire se monte à Fr. 18'544 pour l'année 2020 pour les charges, mais elle ne tient pas compte de l'impact qu'elle aura sur la fiscalité 2021, voire 2022.

Annexe 17 – Suivi budgétaire

Les dépassements figurant sur cette liste devront être approuvés également lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. le Maire spécifie que Mme Radice peut répondre aux questions particulières des conseillers sur ces comptes et ces documents d'ici le 11 mai 2021, avant la séance d'approbation des comptes.

M. le Président remercie M. le Maire et Mme Radice pour leur travail.

3. Nouveau règlement du Conseil municipal (délibération)

M. le Président mentionne qu'à part quelques modifications de mise en page, le règlement a surtout été modifié pour intégrer la nouvelle loi qui impose et règle l'élection et le fonctionnement du Bureau du Conseil municipal, non plus présidé par le maire.

En l'absence de questions, **M. le Président** procède à la lecture de la délibération et à son vote.

Délibération N°13/2020

Délibération **Nouveau règlement du Conseil municipal**

sur proposition du Maire et des Adjoints,

Le conseil municipal

DECIDE

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'adopter le nouveau règlement du conseil municipal, version au 26 avril 2021, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération*
2. *De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent (première date possible).*

4. Présentation d'un projet « Save a life »

M. le Président passe la parole à M. Cardoso Inacio.

La présentation de **M. Cardoso Inacio** concerne la situation actuelle de la commune de Presinge en cas d'ACR (arrêt cardio-respiratoire), les interventions d'urgence, le réseau de premiers répondants « Save A Life ». Il souhaiterait que le Conseil municipal donne son accord de principe sur ses propositions :

- Former aux premiers secours les employés communaux et rejoindre le réseau de premier répondant pour les employés formés qui le désirent
- Formation des sapeurs-pompiers ou chef d'intervention
- Mise à disposition d'un défibrillateur aux chefs d'intervention de piquet
- Prévention, promotion et recrutement auprès des Presingeois dans le Nant du Paradis
- Eventuelle mise à disposition d'un défibrillateur aux employés formés

Le coût de la formation est d'environ Fr. 250.- par personne et pourrait être payé par la commune étant donné que le nombre idéal de premiers répondants pour Presinge est de 7 et qu'il y en a déjà 4 enregistrés dans le réseau. **M. Bongard** souligne qu'il faut aussi tenir compte dans la réflexion du coût des cours de rafraîchissement. Le réseau est actuellement financé ~~par plusieurs communes et~~ par des mécènes privés.

M. le Président pense qu'il faut d'emblée mutualiser cet engagement avec les communes de Jussy et Puplinge.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour adhérer au réseau « Save a life » et pour mener des actions incitant le personnel communal, la population et les sapeurs-pompiers à se former aux soins de premiers secours et de premiers répondants.

5. Décision ACG – droit de veto des Conseils municipaux

M. le Président rappelle les modalités à remplir pour que les Conseils municipaux puissent faire opposition à la dernière décision du FI concernant l'octroi d'une subvention pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex. Il annonce que la décision prise le 16.12.20 (subvention à la Ville de Genève pour l'aide d'urgence) est entrée en force.

6. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Présidence du Conseil municipal 2021-2022

La présidence du Conseil municipal étant annuelle et s'achevant le 31 mai, l'élection pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022 devra se dérouler lors de la prochaine séance du Conseil le 11 mai prochain. Les candidats ont jusqu'au 30 avril 2021 pour s'annoncer auprès du secrétariat.

M. le Président déclare qu'il est à la disposition du Conseil pour poursuivre son mandat encore une année, car il n'est entré en fonction que depuis 6 mois.

7. Communication du maire

M. le Maire passe d'abord la parole à ses adjoints.

a. Agenda 21

Mme Spinedi et M. Romand ont rencontré le 10 mars dernier le mandataire pour ce dossier. Ils ont pu voir l'échéancier des actions sur trois ans et ont convenu que l'état des lieux sera rendu à la fin 2021. Puis, le renouvellement du mandat sera validé année après année, s'il est jugé pertinent.

En 2019, le Conseil municipal avait voté un crédit de Fr. 9'000.- dont Fr. 2'000.- ont été versés en 2020 pour les prestations effectuées. Dans le budget 2021, Fr. 1'300.- sont inscrits pour ce poste, mais le mandataire a annoncé que son travail se montera à Fr. 3'300.-. Un dépassement de budget de Fr. 2'000.- est à prévoir.

b. Fête nationale 2021

M. Mittey pense que la fête pourra avoir lieu cette année. Il a besoin de personnes disponibles pour organiser l'événement et représenter les autorités le 1^{er} août. Il demande que les conseillers donnent leur réponse lors de la prochaine séance et sollicite M. Rossi, président de la commission des manifestations, pour réfléchir à la forme et aux besoins pour préparer une belle manifestation.

c. Développement villageois

M. le Maire communique que le dossier avance d'une phase avec la procédure d'opposition aux deux projets (PLQ et modification des limites de zones) qui court du 20 avril au 21 mai 2021.

d. « La Nuit est belle »

M. le Maire annonce que l'événement est reconduit cette année le 21 mai 2021.

e. Eclairage public

M. le Maire a reçu le classement des communes genevoises qui utilisent le moins de KWh dans l'éclairage des routes communales et Presinge se place en 3^{ème} position. **M. Bongard** fait remarquer que certaines personnes âgées dans les hameaux ressentent de la crainte en raison du manque de lumière la nuit. **M. le Maire** dit qu'il faut inciter ces personnes à s'adresser directement à la mairie afin de pouvoir se rendre compte de la proportion de la population qui est dans ce cas.

f. Gardes-auxiliaires

M. le Maire revient sur le souhait de la commission de l'environnement et de l'Exécutif de participer avec les cinq autres communes de Seymaz-Région à l'engagement de deux gardes-auxiliaires pour assurer la surveillance de leur territoire. La commission des finances avait refusé de mettre cette charge au budget 2021. Le but est essentiellement préventif et est un sujet d'actualité évoqué dans une conférence de presse du Conseil d'Etat, ainsi qu'un point à l'ordre du jour de la prochaine séance de l'ACG.

Un débat s'engage avec l'expression d'avis divergents sur la nécessité, la forme et les implications de l'engagement de ces gardes. Finalement, **M. le Président** conclut de renvoyer le dossier à la commission et à l'Exécutif pour qu'ils présentent le sujet avec plus de précisions pour permettre au Conseil de se prononcer sur la participation ou non de la commune de Presinge à ces engagements.

8. Rapport des commissions

a. Routes et Environnement

M. Bongard relate que la commission, dont il est président, s'est réunie la semaine précédente et a parlé des sujets suivants :

- Le cours d'eau Nant du Paradis
- Retour de l'installation de Mobiltri à Presinge en mai ou juin
- Travaux SIG en cours. La réfection du chemin de Pré-Rojoux se fera à la fin de tous les travaux SIG et du chantier des Dépendances de la Ferme Gallay, soit en 2022.

b. Social

M. Rossi, président, recherche des accompagnants pour la sortie des jeunes à Europa Park qui devrait se dérouler, sous réserve, les 4 et 5 septembre prochains. Il prend note, qu'outre Mme Spinedi et lui, MM. Bongard, Cardoso Inacio et Rodrigues da Guerra sont partants pour cette sortie.

9. Propositions individuelles et questions

a. Appartement à Cordonnières 2-10

M. Läser relaie les problèmes d'eau et de conduites que rencontrent ses parents dans leur appartement et le manque de réponses qu'ils reçoivent. **M. Mittey** confirme que le problème est complexe, qu'avec la régie, ils cherchent des solutions, qu'ils sont dans l'attente de devis et qu'ils suivent l'affaire. Il est rappelé que les locataires doivent s'adresser uniquement à la régie et que les séances du conseil municipal ne sont pas l'endroit propice pour parler de ce genre de soucis particuliers de gestion immobilière du patrimoine communal.

b. Fermeture nocturne de la douane de La Renfile

La commune de Jussy a envoyé un courrier à **M. le Président**, habitant route de La Renfile, l'informant de la fermeture prochaine de la douane de La Renfile pendant la nuit. **M. le Président** souhaite que l'Exécutif donne davantage d'informations sur les plans de mobilité des communes voisines et pense que Presinge devrait agir pour prévenir que le hameau de Cara ne devienne le seul point de passage du trafic automobile des environs.

M. le Maire lui répond qu'il a récemment rencontré le directeur régional de l'OCT avec le maire de Pupliche et qu'il a proposé de fermer également la douane de Cara la nuit pour que le transit frontalier se fasse uniquement par Mon-Idée, Monniaz et Anières. Il déplore aussi le manque de communications entre les communes avoisinantes.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h40.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler